



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 14602

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès aux médicaments génériques et la lutte contre le sida. Lors de la conférence interministérielle de Doha en novembre 2001, les Etats membres de l'OMC se sont engagés à permettre l'accès aux médicaments génériques pour les pays qui n'en fabriquent pas, via l'exportation à partir de pays producteurs. Mais les Etats-Unis restent inflexibles sur leur position et persistent à vouloir limiter l'usage des génériques à trois pathologies uniquement. Cette attitude est un recul manifeste par rapport aux engagements pris à Doha (déclaration « Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et santé publique ») et est contraire à toute logique de santé publique. Pour sa part, l'Union européenne continue d'exiger des pays du Sud des mesures de contrôle qui entraveront l'accès aux génériques. Cette situation est inacceptable. Si aucun accord réellement adapté à un accès rapide aux traitements dans les pays du Sud ou si une « solution » impraticable et restrictive est imposée par les Etats du Nord, ceux-ci seront responsables d'une véritable crise internationale. Dès lors, le cadre même des accords sur la propriété intellectuelle devra être remis en cause au plus vite. Il lui demande donc de lui indiquer par quels moyens le Gouvernement entend favoriser l'accès des pays les plus pauvres aux médicaments génériques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les blocages à la mise en oeuvre de l'accès aux médicaments pour les malades des pays les plus pauvres, non producteurs de médicaments. Il demande au ministre de lui indiquer par quels moyens le Gouvernement entend favoriser l'accès des pays les plus pauvres aux traitements, prévu par la « déclaration sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique ». Dans le droit-fil des positions exprimées pour la France par le Président de la République, le ministère de la santé a toujours défendu, dans les négociations à la suite de la Déclaration de Doha, les solutions permettant l'accès de tous, et particulièrement des malades des pays pauvres, aux médicaments les plus performants. Il soutient les efforts du commissaire européen en charge de ces questions, pour la mise en oeuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha, dans le cadre de l'OMC, et la mise à jour de la réglementation communautaire contre les réimportations illicites. Le ministre délégué au commerce extérieur est également mobilisé pour trouver des solutions réglementaires. D'un point de vue opérationnel, la France vient d'annoncer, par la voix du Président de la République, qu'elle verserait 150 millions d'euros, triplant ainsi le montant de sa contribution annuelle au Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et au Fonds de développement européen. De façon encore plus immédiate, le GIP ESTHER (ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau) organise, en partenariat hospitalier, la formation des personnels, la mise à disposition des équipements et traitements dans des pays d'Afrique et d'Asie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14602

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2174

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5270